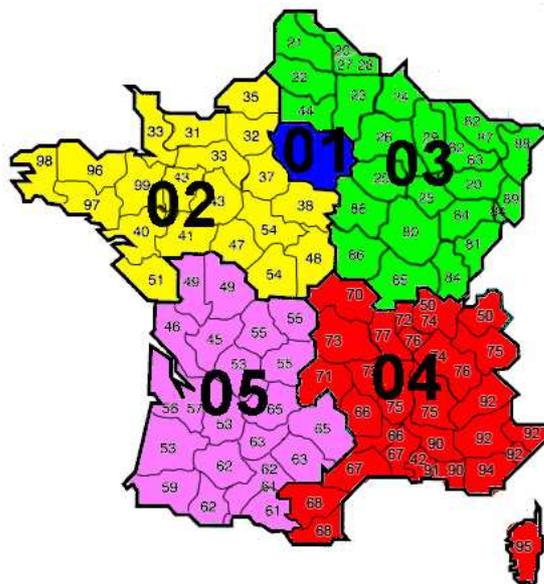


SIEGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LIGUE SLAM DE FRANCE- réseau national
TEL QUE DEFINI LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 15 Juin 2013

Les zones 1 ,2,3 , 4 et 5:



Critères pour se présenter :

- Etre déjà actif dans sa zone
- Avoir été présent à L'assemblée générale ordinaire précédent sa candidature, avoir été "association, slammaster" ou "slameur" adhérent lors de l'année précédente et être à jour de sa cotisation
- Envoyer son bulletin de candidature rempli et signé dans les délais impartis, le bulletin est disponible sur demande ou dans l'espace membre du site de la Ligue www.ligueslamdefrance.fr
- Avoir lu, connaître et respecter les statuts de la LSF

Election :

- Les sièges sont à pourvoir lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association
- Le mandat est de 1 an renouvelable
- Il vous sera demandé aux candidats qui briguent un siège, avant et afin de procéder au vote, de présenter à l'ensemble de l'assemblée leurs compétences, projets et objectifs allant dans le sens des missions dévolues au siège d'administrateur référent de zone.
- Les votes ont lieu à bulletin secret, l'élection est prononcée à la majorité des présents et représentés

Missions et obligations :

- Etre un relai d'information entre le CA dans son ensemble et le Bureau, et les adhérents de sa zone
- Etre un représentant de la LSF dans sa zone auprès des adhérents et des non-adhérents
- Etre coordinateur pour sa zone des actions de la LSF
- Aller chercher de l'information sur le slam dans sa zone (adhérents et non adhérents)
- Organiser au minimum une table ronde dans sa zone (pour permettre à tous d'identifier les acteurs, les pratiques, permettre un partage de connaissance, faire un audit, générer du lien etc ...)
- Assurer les fonctions et obligations de l'article 9 des statuts
- Etre présent aux réunions du CA à ses frais respecter la confidentialité des projets ou affaires évoquées dans ce cadre.
- Présenter un bilan de son mandat à l'ensemble des adhérents lors de l'Assemblée Générale ordinaire de Septembre/Octobre.